

certaines réformes qui me paraissent urgentes.

1^o Les concours doivent être publics mais, les invitations doivent être distribuées par le Conservatoire uniquement. Si les concours n'étaient pas publics les professeurs se donneraient moins de mal et puis on trouverait encore plus à redire au sujet des élèves non récompensés.

2^o Il faudrait supprimer la lecture et ne faire déchiffrer qu'aux examens en étant plus difficile qu'on ne l'est en général pour cette épreuve.

Le morceau de lecture devrait être remplacé par un deuxième morceau d'exécution. Il est inadmissible de donner un 1^{er} prix d'après une exécution de cinq minutes. Cette année j'ai fait partie du jury (concours de piano femmes); une jeune fille qui avait un second prix, n'a pu obtenir le 1^{er} parce que le morceau était complètement défavorable à la conformation de sa main. Moi-même sachant cela, je n'ai pas pu voter pour elle et pourtant cette jeune fille est très méritante — elle se serait peut-être remontée avec une deuxième exécution et en somme on peut très bien avoir du talent et ne pas bien jouer la 2^{me} ballade de Chopin.

Nous possédons des pianistes qui ont une réputation faite depuis longtemps et qui ne peuvent pas jouer certaines œuvres de Chopin et Schumann.

Je ne vois rien à redire dans la composition des jurys. Le Directeur au contraire y a apporté d'excellentes réformes, en introduisant des éléments jeunes qui marchent vers l'avenir et qui supportent plus facilement les longues et dures épreuves à la place de bons grands pères qui dans le temps votaient le 1^{er} accessit à une jeune fille qui venait d'avoir le 1^{er} prix!!!

J'en ai vu de ce calibre là.

G. de LAUSNAY

M. Louis Feuillard

Comme son collègue Willaume, M. L. Feuillard connaît bien le Conservatoire. On s'étonne même que malgré sa situation très en vue, il n'ait jamais été appelé à faire partie des jurys d'examen et de concours. Peut-être est-ce parce qu'il y compte toujours quelques élèves et qu'il a la loyauté de se récuser, ce que ne font pas toujours certains de ses collègues. M. L. Feuillard précise les points suivants de notre enquête:

1^o Je suis de l'avis de M. Philipp; les élèves entrent au Conservatoire non pour travailler mais pour obtenir une récompense. D'ailleurs, beaucoup ne travaillent que pendant le mois du Concours. Demandez leur combien de temps ils consacrent aux gammes, exercices et études? Donc le concours a une mauvaise influence sur les études.

2^o En matière artistique le concours n'est pas possible. Je me demande sur quelle base on s'appuie pour déclarer que l'élève X est plus fort que l'élève Y? Cela est si vrai que dans une salle de concours, il n'y a pas dix personnes du même avis. Quelquefois il peut se trouver un ou deux sujets qui mettent tout le monde d'accord mais pour le reste des candidats nous ne donnons que notre impression personnelle. Or, nous jugeons chacun différemment, l'un s'attache à la perfection du mécanisme, l'autre au brio, à la sonorité, au charme, etc.

De plus les élèves ayant chacun leur nature propre on ne peut les comparer dans le

même *Concerto*. Celui qui obtient un 1^{er} prix dans un *Concerto* de Schumann ne décrochera peut-être pas un 2^{me} accessit dans celui d'Haydn et réciproquement. Les plus grands artistes ne sont pas bons dans tout; le célèbre Y joue mieux Chopin que Bach et son illustre frère Z comprend mieux Beethoven que Schumann, cela d'ailleurs ne les empêche pas d'être tous deux de très grands artistes. Je sais bien qu'on m'objectera que ce ne sont pas des artistes qui concourent mais des élèves. Mais alors ce sont les professeurs qu'il faut juger puisque les élèves ne font que réciter la leçon apprise! Dans ce cas, décernons les prix aux professeurs qui produisent de si bons perroquets. D'ailleurs dans un cas comme dans l'autre on ne peut juger sainement car tous les candidats possèdent le mécanisme suffisant pour ne pas rater une note du Concerto, on juge donc seulement sur l'interprétation.

L'*Interprétation de qui?*? De l'élève ou du professeur???

3^o Donc suppression des concours et remplacements par des examens sérieux où les élèves présenteraient leur travail de l'année scolaire. Au bout d'un certain laps de temps, à déterminer, les élèves qui en seraient jugés dignes recevraient le diplôme de 1^{er} prix, licence, doctorat, le titre importe peu.

Comme stimulant, je voudrais plusieurs auditions publiques où l'on ferait entendre les meilleurs élèves.

Ces auditions auraient l'avantage de faire apprécier les élèves non seulement comme soliste mais dans la musique de chambre et d'orchestre. Nous entendrions les meilleures ébauches de nos futurs compositeurs. On pourrait y donner des actes entiers d'opéras, d'opéra-comique, de comédie ou de tragédie.

Je n'insiste pas sur les avantages que cela présenterait pour nos futurs artistes lyriques ou dramatiques.

FEUILLARD

M. Lazare Lévy

« J'ai souvent réfléchi aux questions que vous me posez sur l'utilité ou la non-utilité des concours.

Le temps me manque pour vous dire tout ce que j'en pense.

Les concours ne devraient être accessibles qu'aux élèves possédant une culture musicale plus développée que celle qu'ils ont généralement (je parle pour les instrumentistes et surtout pour les chanteurs).

Bien qu'en matière artistique le concours soit extrêmement difficile, il peut quelquefois donner de bons résultats si les juges veulent bien pendant l'épreuve faire abstraction de leur personnalité (ce qui n'est pas toujours commode!).

Un célèbre pianiste m'a dit après un concours: « Dans tout jury, il y a un public! » Il voulait sans doute prouver la bonne foi de ce jury.

Et bien à mon avis c'était le plus gros reproche à lui adresser.

Le jugement rendu par un jury doit être plus pensé, plus motivé que l'enthousiasme d'une foule.

« Les concours stimulent le zèle des élèves » disent les partisans de ces épreuves.

Et bien c'est vraiment regrettable: ceux qui ne travaillent que pour obtenir des diplômes ne méritent pas d'être encouragés.

Le meilleur, le plus sur moyen de con-

naître l'utilité des concours consisterait à les supprimer provisoirement.

Vous savez bien que c'est impossible!

Lazare LÉVY

M. Pierre Séchiari

Un des plus brillants parmi les élèves du Conservatoire, M. Pierre Séchiari a acquis aujourd'hui comme chef d'orchestre une situation prépondérante qui donne à son avis une réelle valeur. Le voici:

« L'enquête que vous entreprenez au sujet des concours du Conservatoire est des plus intéressantes et des plus utiles pour l'avenir des jeunes artistes et c'est avec un réel plaisir que j'envoie au *Monde Musical* mon opinion personnelle sur le petit questionnaire qu'il m'a adressé.

Prenons tout d'abord, si vous le voulez bien, pour exemple un élève instrumentiste ou chanteur à ses débuts et suivons le progressivement pendant ses études. Le Conservatoire ne donnant aucune indication aux postulants sur le choix des morceaux qu'ils doivent présenter pour être admis, ceux-ci peuvent jouer la *Valse bleue* ou la *Marseillaise* (ce dernier cas s'est déjà vu) si bon leur semble. Cette facilité de choisir les morceaux d'examen ouvre le concours à un nombre exagéré d'élèves absolument nuls, fatigue inutilement le jury et rend son choix des plus pénibles.

Une fois admis au Conservatoire, que fait l'élève ou plutôt que lui fait-on faire?

On le débrouille tant bien que mal, sans aucun programme d'études défini à l'avance —

On lui fait ensuite travailler un morceau en vue de l'examen d'admission au concours et s'il est admis à ce dernier on lui serine pendant un mois la pièce de concours, alors qu'au bout de 8 jours il la connaît déjà par cœur! au bout de son année, l'élève aura donc épluché de droite et de gauche quelques études mais, il n'aura appris réellement que deux morceaux en 9 mois de travail!

Abordons maintenant la question des concours: leur utilité à mon avis est incontestable car ils stimulent l'émulation des élèves mais leur programme est dérisoire et insuffisant. Que demande-t-on et comment juge-t-on un élève? On lui demande l'exécution d'un morceau qui dure de 5 à 10 minutes et si ce morceau imposé ne convient pas à ses moyens, s'il est impressionné par ce début forcé en public et fait preuve de quelque défaillance, le voilà sur le carreau, jugé indigne d'une récompense, alors que l'un de ses camarades mieux favorisé par le sort et d'un talent moindre, pourra obtenir un 1^{er} prix — Est-ce logique? non et mille fois non!

Dans les lycées, les élèves ont un programme détaillé des questions qui peuvent leur être soumises au concours, en dehors des compositions qu'ils préparent; on ne les juge pas sur une ou deux questions, mais sur l'ensemble de leurs connaissances personnelles et les concours ne sont pas prétexte à une exhibition publique. — Le Conservatoire est, lui aussi, un lycée musical et doit employer les mêmes moyens.

Plus de concours publics mais, des concours plus sévères et plus équitables par leur forme. Que ces concours soient divisés en deux ou trois épreuves qui comporteront en outre du morceau imposé par le jury, un morceau au choix de l'élève, une importante pièce à déchiffrer et une à transposer; enfin, que le jury puisse dire

à un élève, ceci par exemple: Vous êtes violoniste ou vous êtes pianiste — dans le programme de vos études sont inscrites les œuvres de Bach ou de Chopin que vous êtes censé savoir — jouez moi donc tel prélude de Bach ou tel scherzo de Chopin. Les récompenses données après de telles épreuves seront de toute justice et éviteront les erreurs involontaires qui se produisent inévitablement avec la forme actuelle des concours.

Quant à la composition des membres du Jury, elle doit être établie sur des bases plus sérieuses et surtout plus logiques. Nous avons vu au dernier concours de violon siéger comme membres du jury un flûtiste, un pianiste, un critique musical qui a joué parfois du violoncelle dans sa jeunesse! C'est absolument dérisoire. Si l'on me demandait de juger un concours de trombones, cela serait aussi ridicule, mais j'aurais le bon sens de me récuser.

Un Conservatoire qui a pour directeur un artiste comme Gabriel Fauré, des maîtres comme Diémer, Berthelier, Lefort, Gillet, Hennebains et bien d'autres doit être le premier du monde, mais il faut faire abstraction de la routine qui est une qualité éminemment française!

Pierre SECHIARI

Président chef d'orchestre de l'Association des concerts Sechiari

M. Gabriel Grovlez

De Mézières (Suisse) où il alterne avec M. G. Doret dans la direction des représentations d'*Orphée*, M. Gabriel Grovlez nous écrit:

«Il fait un soleil admirable! Le ciel est merveilleusement bleu; l'air est pur; j'ai devant les yeux le panorama des Alpes... et vous voudriez que j'aille vous parler du Conservatoire? Non, mille fois non, n'y compétez pas!

«Tout ce que je puis vous dire c'est qu'il me semble que le système actuel de concours pourrait rendre de grands services chez les Iroquois et les Patagons!

Et puis, au fond cela n'a jamais empêché les gens de talent de sortir ce qu'ils avaient dans le ventre... quant aux autres, cela n'a pas d'importance.

Gabriel GROVLEZ

M. Maurice Moszkowski

M. Moszkowski ne pouvait manquer de traiter la question des concours d'une manière finement spirituelle.

Voici ce qu'il nous écrit :

Les concours du Conservatoire dans leur état actuel ne sont sûrement pas une méthode infallible pour juger et classer les élèves selon leurs aptitudes musicales et techniques. Tel morceau peut être tout à fait dans les cordes d'un individu et résister aux plus grands efforts d'un autre, sans que cela prouve la supériorité du premier que ses goûts ou la conformation de ses mains portent vers un autre genre de littérature. Il se peut également qu'un des concurrents ne soit pas, le jour de l'épreuve, dans la plénitude de ses facultés. Comment le jury, même le plus éclairé, pourrait-il tenir compte de ces circonstances?

Ceci dit, vous attendrez probablement de moi un avis quelconque au sujet d'une réforme possible des concours actuels. Eh bien, je me dé-

clare incapable de le faire. — Imposer quatre ou cinq morceaux aux élèves? Les concours dureront alors jusqu'à la fin des vacances. Supprimer les prix? Ceci aurait pour conséquence fatale une grande défection d'élèves, car ceux-là tiennent au parchemin qui doit leur faciliter leur carrière d'artiste et qui, en effet, est pour la France, au moins, une précieuse recommandation.

Alors, comment faire?

Tenez, il en est avec le Conservatoire comme avec la Cour d'Assises. On s'attend parfois à une condamnation aux travaux forcés à perpétuité et le jury vous trouve digne du prix Montyron.

On escompte d'avance un premier prix et puis on n'obtient même pas un second accessit.

Mais en dépit de tout cela, on ne songe pas à abolir les cours d'assises et moi, pour ma part, je voudrais voir maintenir les concours du Conservatoire.

Maurice Moszkowski

Mme. Geneviève Dehelly.

Les Concours du Conservatoire me paraissent avoir une bonne influence sur le début des études par l'énorme travail auquel ils astreignent les élèves. (Je ne parle bien entendu que des instrumentistes). C'est je crois, au point de vue de métier leur seule utilité.

M. Joseph Morpain

Cette levée de boucliers contre les concours du Conservatoire me surprend un peu. En vérité, je les crois excellents et nécessaires.

Excellent parce qu'ils stimulent puissamment les élèves; nécessaires, parce qu'ils attirent l'attention sur les meilleurs.

Dans les concours, il ne suffit pas, comme dans les examens, d'atteindre un certain niveau. Dépasser les autres, arriver premier, voilà le but et, pour le vainqueur, un commencement de notoriété.

Le Grand Prix, aurait-il le même intérêt s'il s'agissait uniquement d'accomplir le parcours en un temps donné?

Mais direz-vous, les jugements laissent à désirer, les surprises sont fréquentes, les résultats souvent peu conformes aux prévisions générales, l'opinion du jury sujette à caution.

Sans doute, un jugement, quel qu'il soit ne saurait satisfaire tout le monde et j'admettrai les étonnements, toutes les discussions. Mais, croyez-moi, les membres du jury font de leur mieux, en conscience pour juger sainement.

S'ils se trompent, c'est de bonne foi et s'ils cèdent, exceptionnellement, à certaines pressions, c'est toujours dans le sens de l'indulgence.

On ne saurait, vraiment, exiger davantage.

Puis enfin, montrez-moi seulement un examen dans lequel il n'y ait ni sacrifiés ni favorisés. Citez-moi un seul cas où le «trac», l'état de santé, le hasard et la chance n'aient pas joué leur rôle.

La vie sociale, elle-même, est-elle exempte d'aléas?

Sont-ils toujours les plus intelligents, les plus honnêtes et les plus travailleurs qui occupent les premières places? Les plus heureux sont-ils les plus méritants et dans les sports même dont vous invoquez l'exemple, croyez-vous que le meilleur gagne toujours?

Pour un artiste véritable égaré parmi les «autorités» combien de médiocres prétentieux et dans quelle proportion les braves gens atteignent-ils la fortune?

Soyons donc satisfaits d'une approximation telle que nous l'offrent les concours actuels; il n'y a pas de raison valable pour les supprimer ou les modifier.

Tout au plus, pourrait-on les rendre plus sérieux et plus difficiles en se montrant plus sévère dans l'épreuve éliminatoire, puis en exigeant, par exemple, trois morceaux au lieu d'un.

Et si l'on voulait adopter pour eux le système de l'anonymat, je ne pourrai qu'y applaudir.

Une simple tenture, un numéro d'ordre assigné par le sort au début du concours et tout serait dit.

Il n'y aurait pas moins de surprises, au contraire, mais on ne pourrait s'en prendre alors qu'à l'incompétence du jury; ce serait cela de gagné pour lui.

J'ajoute que, dans les concours d'exécution, les concurrents doivent être jugés publiquement. C'est la logique même.

Quelques incidents bruyants et faciles à répandre ne suffiront pas à me faire changer d'opinion.

J. MORPAIN

M. Pierre Kunc

Notre éminent collaborateur traite en détails avec beaucoup de lucidité la question des concours, en répondant aux diverses questions précisées dans notre enquête.

Le concours est-il possible en matière artistique? Pourquoi non? Nous le trouvons, et sans que personne en ait jamais contesté la légitimité à la base de presque toutes les carrières libérales, universitaires, administratives, militaires, scientifiques, commerciales, même, soit comme mode de sélection des sujets à admettre à une école soit comme sanction définitive de fin d'études. En quoi ce qui paraît normal, appliqué à tant de branches si diverses de l'activité intellectuelle, ne le serait-il plus dans le domaine artistique? N'oublions pas qu'il s'agit ici d'élèves. Peut-on supposer qu'il soit plus hasardeux de juger de la valeur comparative de vingt jeunes peintres, musiciens, ou architectes, que de celle de vingt futurs ingénieurs, officiers, médecins ou professeurs? Les espèces diffèrent, mais l'identité de principe ne me paraît pas discutable.

Que le concours soit utile, c'est une autre affaire. Il peut l'être et est inévitablement chaque fois qu'il conserve son caractère de sanction qui est sa seul raison d'être; mais envisagé, comme il l'est dans trop de classes du Conservatoire, comme but et non comme couronnement des études, il risque d'être plus souvent nuisible qu'util. L'enseignement y perd son caractère désintéressé, et ne saurait s'élever aux idées générales: qu'il le veuille ou non l'élève travaille pour le concours avant tout, et laisse par force de côté combien de choses, indispensables, certes, mais que le concours ne requiert pas! Prenez les classes de composition, par exemple, les plus haut placées dans la hiérarchie de l'enseignement du Conservatoire: a-t-on vu que, jusqu'à aujourd'hui, elles aient eu d'autre but que l'exclusive formation de Prix de Rome? Pendant trois, quatre, cinq